, ,	
Nom de la personne répondant au questionnaire :	
Organisme :	
Fonction :	
Tél.:	
Mél.:	
Site Web:	
	MATIERE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE stratégie nationale ou régionale en matière d'intelligence
□ Non	
☑ Oui	
☐ Au stade du projet/de la pro	position
☐ Je ne sais pas	
<ol> <li>Dans l'affirmative, cette stra la propriété intellectuelle?</li> </ol>	tégie en matière d'intelligence artificielle tient-elle compte de
□ Non	
☑ Oui	
☐ Au stade du projet/de la pro	position
□ Je ne sais pas	•
	ns sur cette stratégie en matière d'intelligence artificielle (nom, om de l'organisme compétent et, le cas échéant, son lien avec
Nationale, de la Formation profe Scientifique en partenariat avec	telligence artificielle sous l'égide du Ministère de l'Education essionnelle, de l'enseignement Supérieure et de la Recherche le Ministère de l'Industrie, du commerce, de l'Investissement et le Centre National pour la Recherche Scientifique et

et de l'Economie Numérique et le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

www.enssup.gov.ma / www.mcinet.gov.ma / www.cnrst.ma

## DISPOSITIONS LEGISLATIVES RELATIVES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

	Le système de propriété intellectuelle de votre pays prévoit-il des mesures ou des ositions spécialement promulguées pour l'intelligence artificielle (par exemple, modification législation sur le droit d'auteur pour les œuvres créées par ordinateur)?	
	Non Oui Au stade du projet/de la proposition Je ne sais pas	
<ol> <li>Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives susmentionnées (nom, article, brève description, année et URL).</li> </ol>		
1	matière des droits d'auteur, aucune disposition n'est prise concernant les œuvres es par ordinateur.	
6. dans	Existe-t-il une jurisprudence relative à l'intelligence artificielle et à la propriété intellectuelle votre pays ou votre région?	
	Non Oui Je ne sais pas	
<ol> <li>Veuillez fournir des précisions sur toute décision relative à la question 6 (nom, brève description, année et URL).</li> </ol>		
Le pays est encore en phase de "DATA ENGENEERING". Les entreprises aujourd'hui travail sur les données, essaient de les collecter, de les digitaliser, d'y faciliter l'accès et de les analyser. C'est l'étape qui précède l'implantation d'un système de l'intelligence artificielle. Actuellement l'Etat travail sur cette avancée.		
DIRE	ECTIVES D'EXAMEN	
	Votre office de propriété intellectuelle (ou tout autre organisme d'enregistrement de la riété intellectuelle dans votre pays) a-t-il modifié ses directives et procédures d'examen en n d'inventions ou d'œuvres fondées sur l'intelligence artificielle?	
	Non Oui Au stade du projet/de la proposition Je ne sais pas	

<ol> <li>Veuillez fournir des précisions sur les directives et textes concernés (nom, brève description, année et URL)</li> </ol>
Aucune directive.
DROITS RELATIFS AUX DONNEES
10. Existe-t-il dans votre pays ou votre région des mesures ou des dispositions législatives relatives aux droits sur les bases de données?
<ul> <li>□ Non</li> <li>☑ Oui – loi adoptée</li> <li>□ Uniquement au stade du projet/de la proposition de loi</li> <li>□ Je ne sais pas</li> </ul>
<ol> <li>Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives mentionnées à la question 10 (nom, brève description, année et URL).</li> </ol>
Protection des programmes d'ordinateur et des bases de données « l'article 1-13 et l'article 1-14 de la loi 2.00 relative aux droits d'auteur et droits voisins ».
12. Votre pays reconnaît-il des droits, notamment de propriété, sur les données?
<ul> <li>□ Non</li> <li>☑ Oui</li> <li>□ Uniquement au stade du projet/de la proposition</li> <li>□ Je ne sais pas</li> </ul>
13. Veuillez fournir des précisions sur les mesures ou dispositions législatives mentionnées à la question 12 (nom, brève description, année et URL).
Protection des données personnelle loi 09-08 : Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP)  www.cndp.ma

14. Existe-t-il une quelconque stratégie en matière d'intelligence artificielle, qu'il s'agisse de la stratégie indiquée à la question 1 ou d'une autre stratégie, qui tienne compte des données et d'éventuels droits <i>sui generis</i> relatifs aux données ou bases de données?		
	Non Oui Uniquement au stade du projet/de la proposition Je ne sais pas	
15. ques	Veuillez fournir des précisions sur la stratégie en matière de données mentionnée à la tion 14(nom, brève description, année, URL et nom de l'organisme compétent).	
	Maroc suit attentivement l'évolution et le développement de l'intelligence artificielle. Il aptera autant que besoin les lois à cette évolution technologique.	
AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE  16. Veuillez indiquer toute autre procédure connexe liée à l'intelligence artificielle, aux données et à la propriété intellectuelle dans votre pays ou région, par exemple, des consultations publiques, notes d'orientation pour l'interprétation des lois, orientations générales, communications, groupes de travail, etc. (nom, brève description, année et URL).		
En matière de droits d'auteur, ces démarches n'ont été abordé cas travers l'OMPI.		
OFFICE CHARGE DES QUESTIONS LIEES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS VOTRE PAYS (LE CAS ECHEANT)		
Org	anisme :	
Sen	vice :	
Site	Web:	
Tél.	;	
Mél	- 3	
Per	sonne à contacter :	

[Fin du document]